

## **Erratum**

### **Règlement modifiant le Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti**

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans la version française du *Règlement modifiant le Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti* publié dans la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du 25 juin 2005 (A.M. 2005-12) et au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers le 1<sup>er</sup> juillet 2005, Vol. 2 n° 26 dans la section Valeurs mobilières.

L'erratum publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 18 juillet 2012 est publié à la section 6.2.2 du bulletin du 19 juillet 2012, Vol. 9, n° 29.